

INDICATEURS

ANALYSES

STATISTIQUES

SINISTRALITÉ



## Sinistralité des Accidents du travail et des Maladies professionnelles au Régime Agricole

**La filière Fruits et Légumes en 2016**  
*(évolution période 2013-2016)*

# Sommaire

- I. Données de population de la filière « Fruits et Légumes »
- II. Gestion des risques en agriculture : Dénombrement et coûts des ATMP pour les différents types de population agricoles dans la filière « Fruits et Légumes »
- III. Taux de cotisation du risque AT de la filière Fruits et Légumes
- IV. Annexes

# Délimitation du sujet

## Filière Fruits et Légumes



Pour les non-salariés : secteurs d'activité « Maraîchage, floriculture » + « Arboriculture fruitière »

Pour les salariés : secteur code risque AT « Cultures spécialisées » (culture légumière, maraîchage, arboriculture, horticulture, pépinières, ramassage de produits végétaux, etc.)



## Non-salariés agricoles

Travailleurs non-salariés agricoles tous statuts (chef d'exploitation, conjoint chef d'exploitation, aide familiale)



## Salariés agricoles

Travailleurs salariés agricoles (comptabilisation des travailleurs trimestriels moyens)

## ATMP indemnisées

ATMP avec et sans arrêt pour lesquels une indemnisation a été versée au titre du Régime ATMP

## Vision dite en date de paiement

ATMP comptabilisés l'année où l'indemnisation a été versée



## France métropolitaine hors Alsace Moselle

Données des MSA de France métropolitaine (hors CAAA)

**Pour plus de détails et précisions voir en Annexes « Périmètre de l'étude » et « Réserves et Fiabilité concernant les coûts »**



Etude statistique

# Repères

# Aide à la lecture du document

**NSA**  
  
**Non-salariés agricoles**

**SA**  
  
**Salariés agricoles**

**Tous secteurs**



**Fruits et Légumes**



Population

Filière

Type d'ATMP

Caractéristique et année de l'ATMP retenues

- Accidents du travail**
- Accidents de trajet**
- Maladies professionnelles**

- Avec et sans arrêt de travail**
- Vision paiement**

Zone géographique

Données (total, moyenne) pour l'année ou la période

France métropolitaine et hors Alsace Moselle

2016

Rappel de la population

Rappel du secteur d'activité



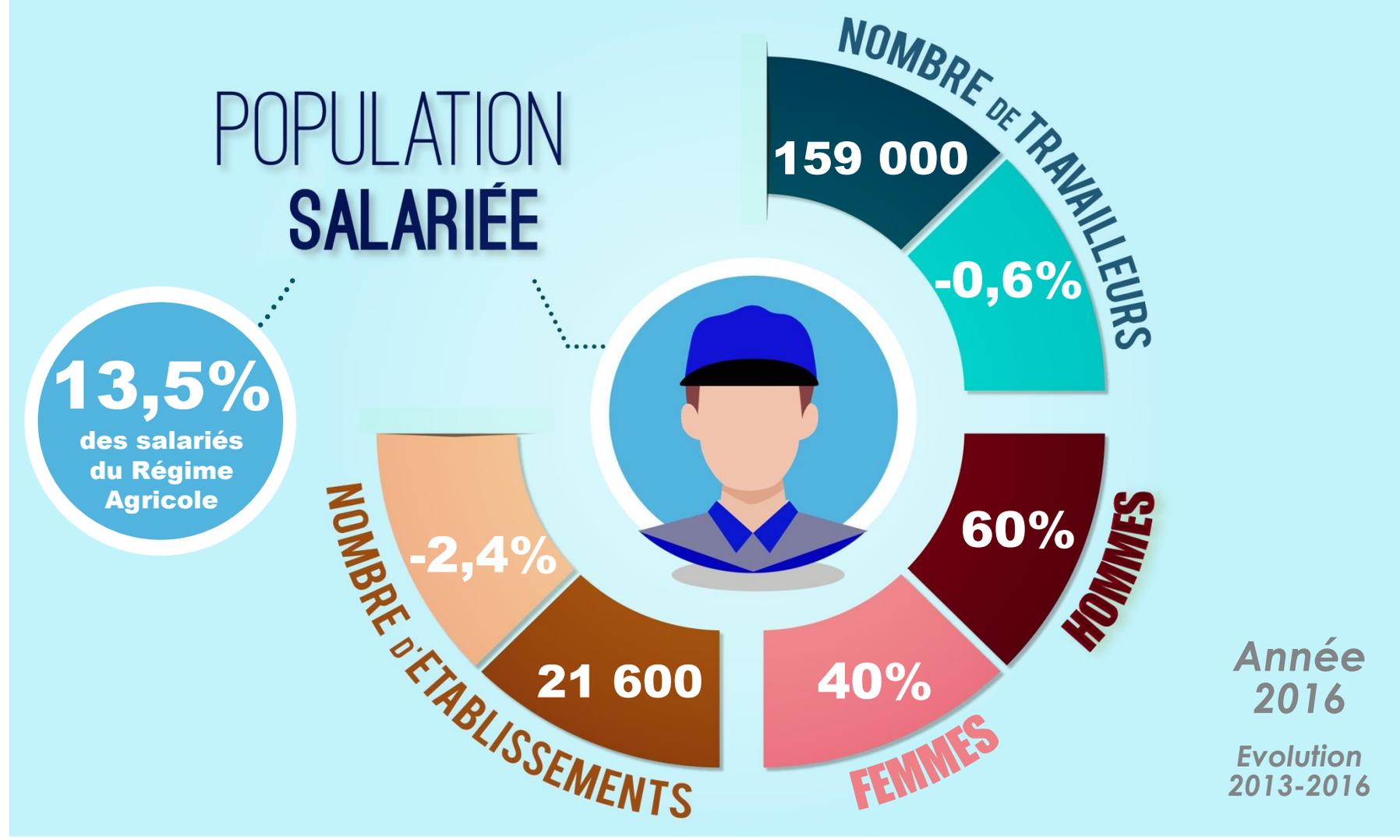


I.

# Données de population de la filière Fruits et Légumes



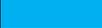
# Population filière Fruits et Légumes

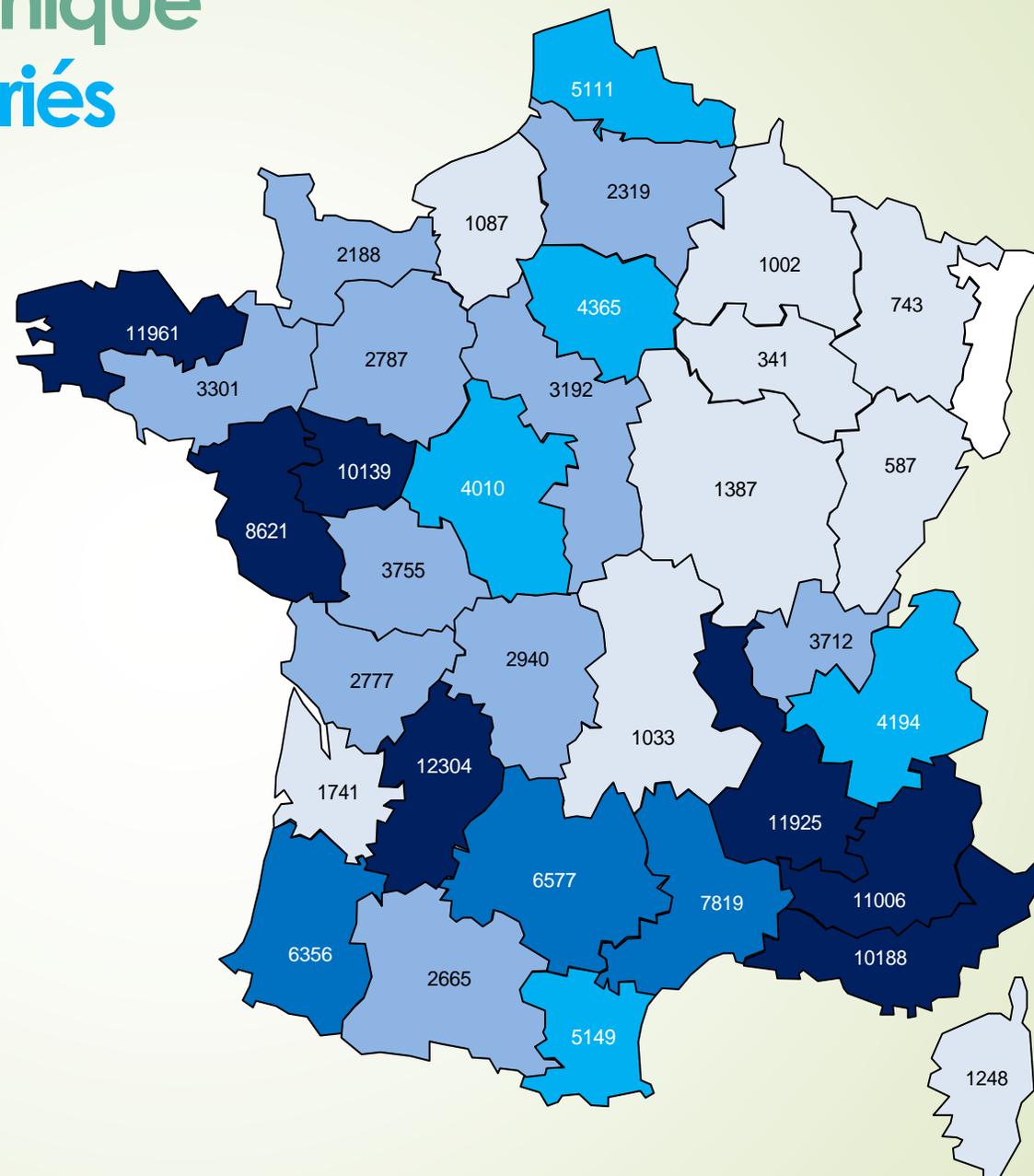




# Répartition géographique du nombre des **salariés** agricoles

Nombre de **salariés agricoles**,  
par MSA sur l'année 2016

Nombre de salariés par MSA	
	8 000 et plus
	de 6 000 (inclus) à moins de 8 000
	de 4 000 (inclus) à moins de 6 000
	de 2 000 (inclus) à moins de 4 000
	de 0 à moins de 2 000

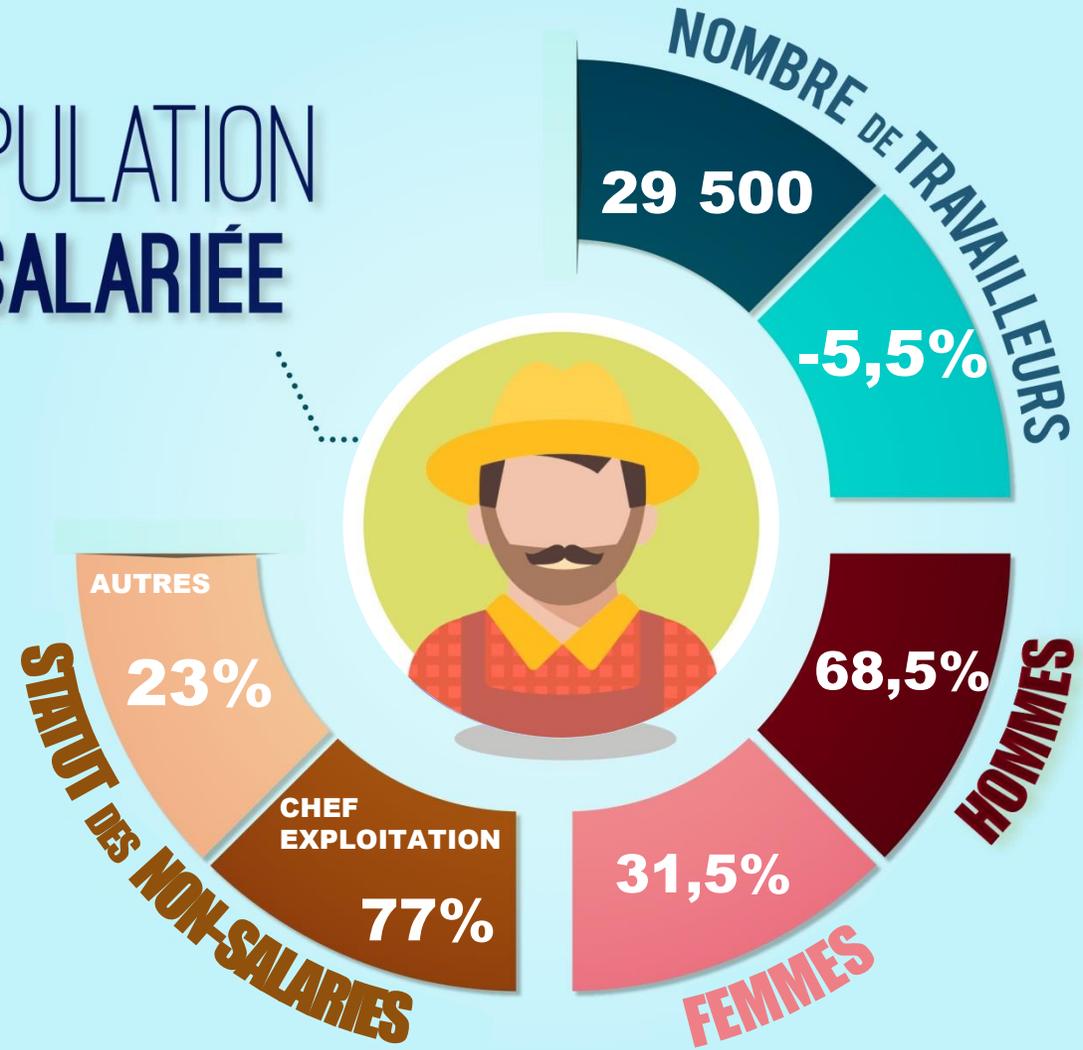




# Population filière Fruits et Légumes

## POPULATION NON-SALARIÉE

**5,3%**  
des non-salariés  
du Régime  
Agricole



Année  
2016

Evolution  
2013-2016

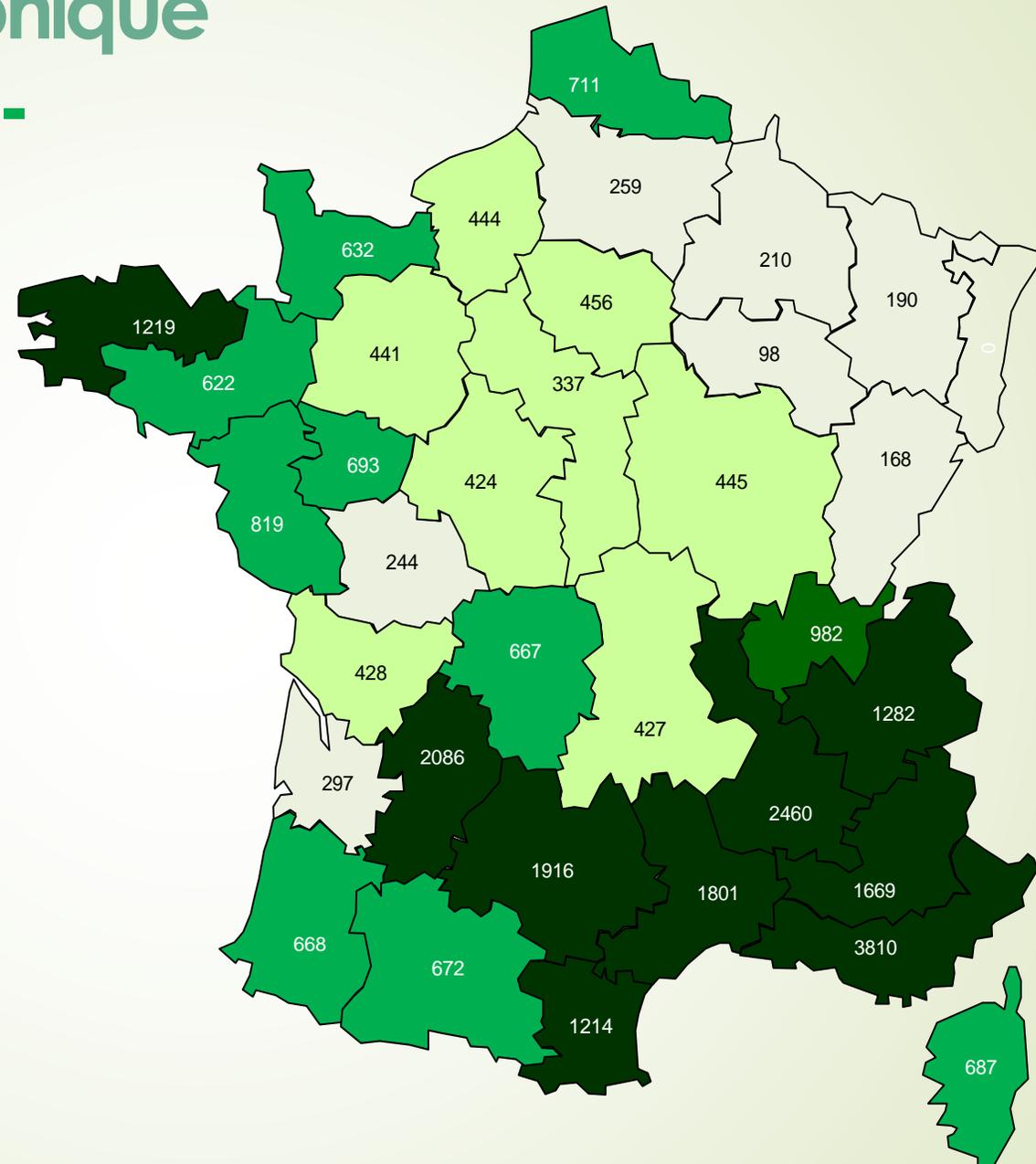




# Répartition géographique du nombre des **non-salariés agricoles**

Nombre de **non-salariés agricoles**, par MSA sur l'année 2016

Nombre de non-salariés par MSA	
	1200 et plus
	de 900 (inclus) à moins de 1200
	de 600 (inclus) à moins de 900
	de 300 (inclus) à moins de 600
	de 0 à moins de 300



**II.**

# Gestion des risques en agriculture : Dénombrement et coûts des ATMP pour les différents types de population agricoles dans la filière « Fruits et Légumes »



# Sinistralité filière Fruits et Légumes

## POIDS DES ATMP DE LA FILIERE SUR LE REGIME ATMP DES SALARIES

**2,74%**  
Taux cotisation AT 2019



Nombre d'AT pour 1 000 individus



National : 43,1

Année 2016

*Vision paiement*

*Avec et sans arrêt*



Éric Hugues  
(DSEF - CCMISA)

La filière Fruits et Légumes en 2016  
(évolution période 2013-2016)

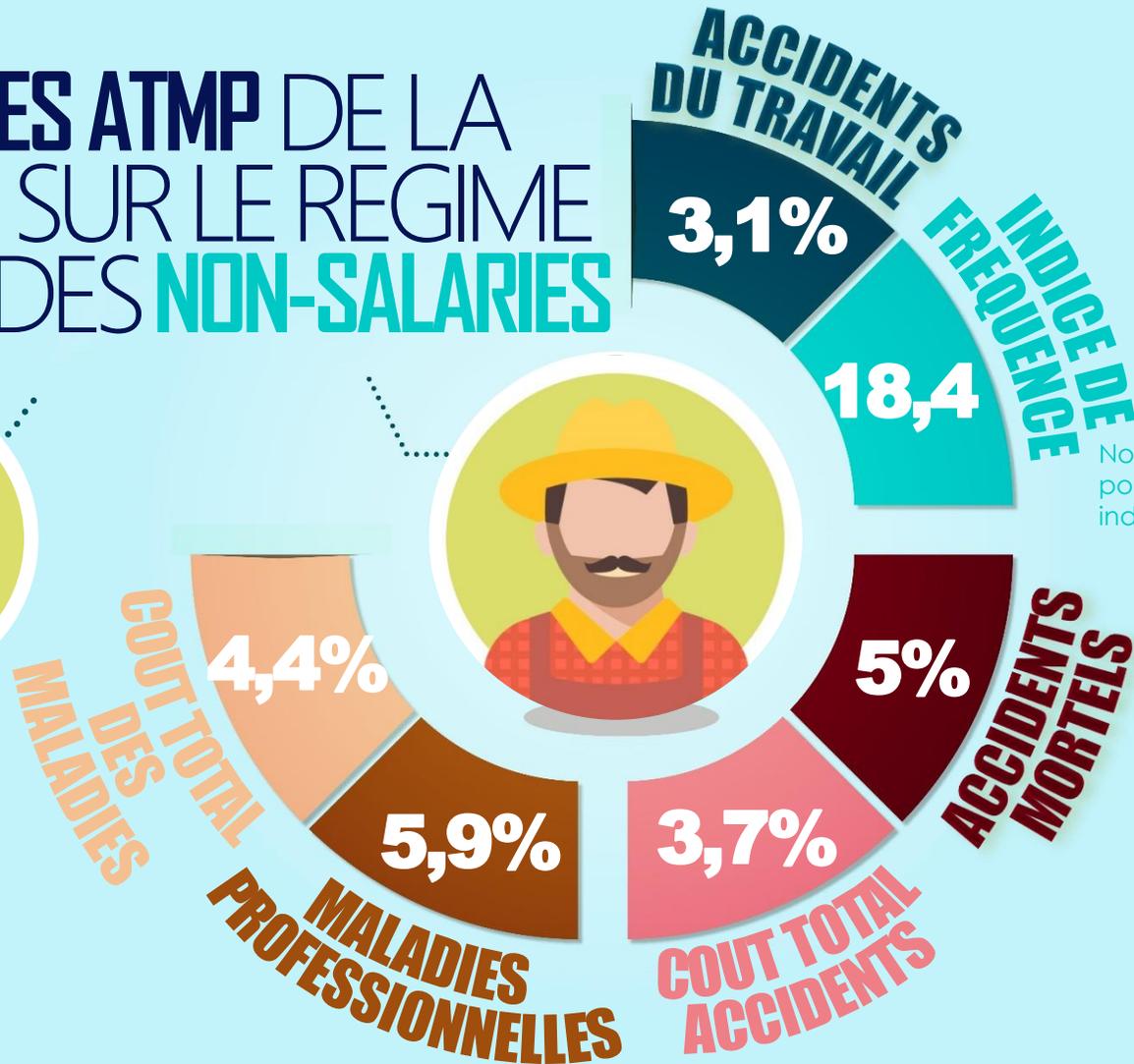


# Sinistralité filière Fruits et Légumes

POIDS DES ATMP DE LA  
FILIERE SUR LE REGIME  
ATMP DES **NON-SALARIES**

439 €

Cotisation  
forfaitaire  
2019



Année 2016

*Vision paiement*

*Avec et sans arrêt*

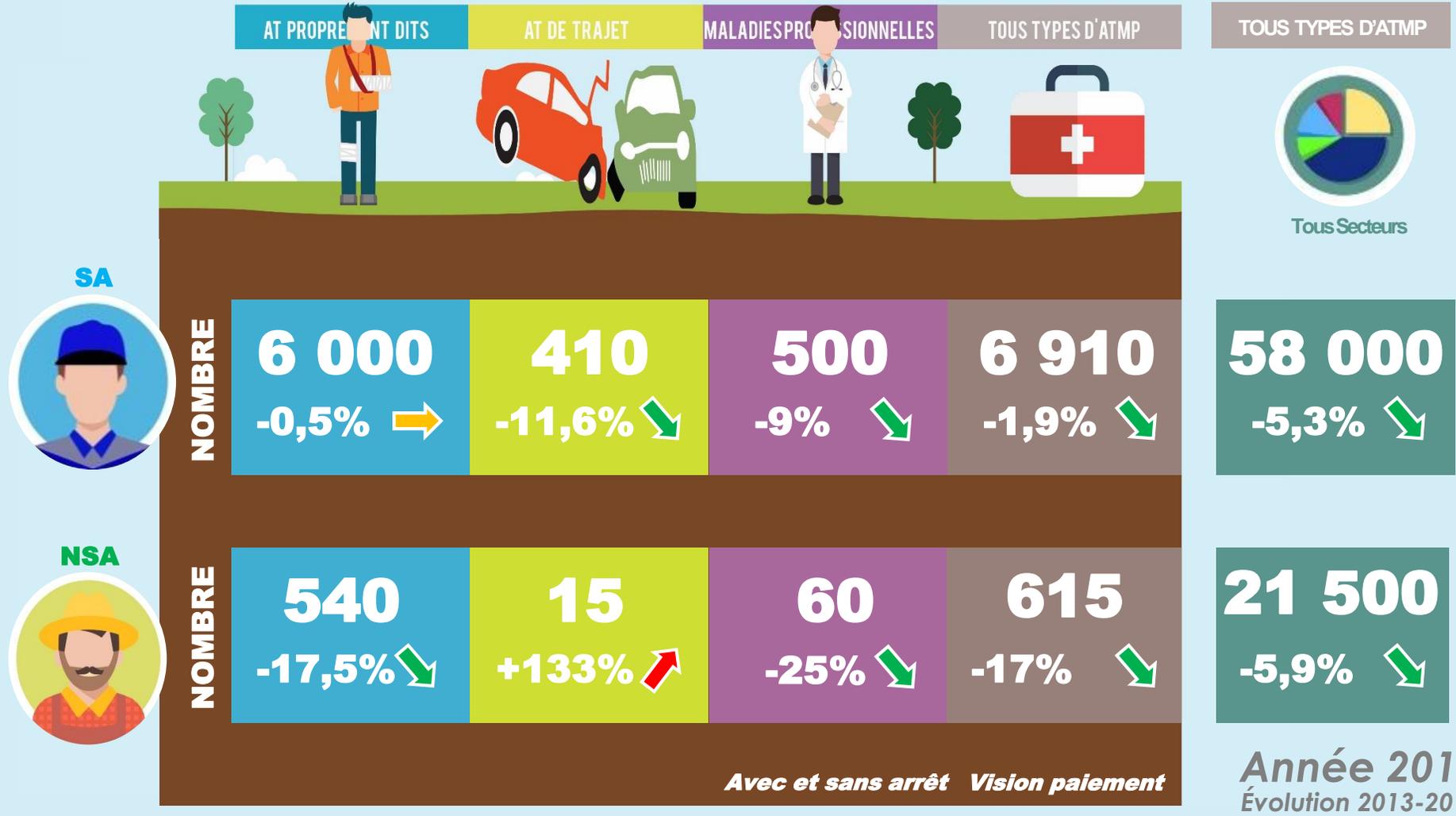
Éric Hugues  
(DSEF - CCMISA)

La filière Fruits et Légumes en 2016  
(évolution période 2013-2016)



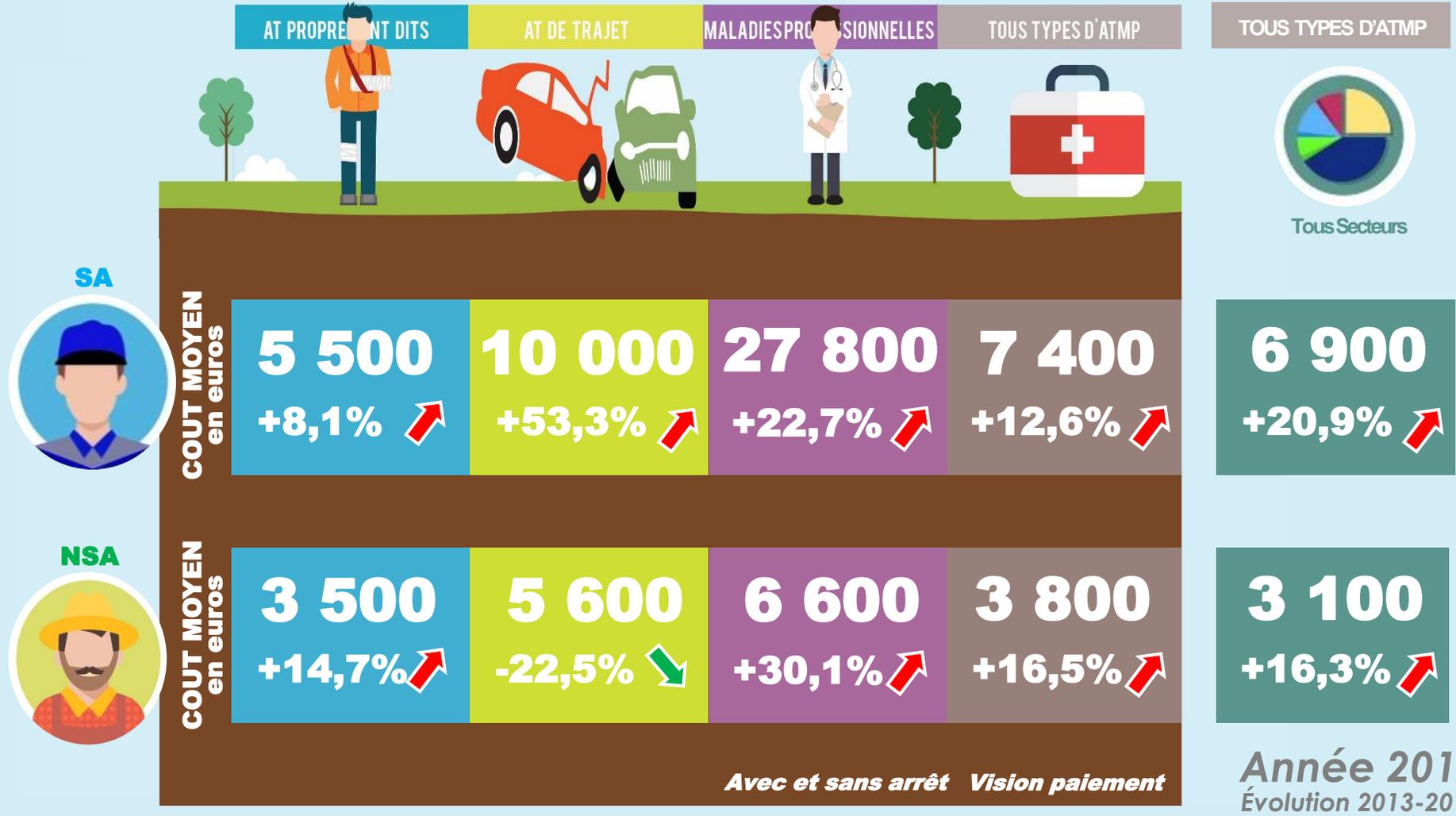


# Dénombrement des ATMP filière Fruits et Légumes





# Coûts moyens des ATMP filière Fruits et Légumes





III.

# Annexes

# Réserves et Fiabilité concernant les coûts

Les différents coûts annoncés sont ceux issus des Observatoires ATMP de la MSA. A ce titre, ils recourent les dépenses portant sur le risque ATMP uniquement.

Les coûts sur lesquels reposent les documents sont des indicateurs et ordres de grandeur à partir de la source citée, et permettent de faire des comparaisons entre type de dépenses reposant sur le budget ATMP. Ce sont des seuils minimums impactant le budget ATMP, qui se rapprochent le plus de la réalité de ce que coûte en moyenne un ATMP, et par conséquent de ce que coûtent dans leur totalité tous les ATMP.

Toutefois il faut prendre en compte les paramètres suivants :

- les Observatoires constituent un outil statistique de dénombrement et qualification des ATMP avant tout, les autres informations, en l'occurrence les indemnités, sont complémentaires et fournissent des indicateurs supplémentaires lors de l'analyse de données ;
- le chiffrage des dépenses des grandes masses concernant les non-salariés correspond au plus près des dépenses enregistrées ; toutefois dans le détail de chaque ATMP, ce chiffrage est souvent minoré de l'ordre de 15 à 20 % du fait d'une origine différente des informations et des bases de calculs ;
- les ATMP mortels ne sont pas pris en compte dans les Observatoires ayant permis les travaux ;
- les bases peuvent être épurées de certains ATMP rencontrant des anomalies de codification ;
- les résultats des Systèmes d'Informations Décisionnels, alimentant les Observatoires, donnent des indications sur ce qui est dépensé, cependant ils ne constituent pas la référence pour connaître l'entièreté des coûts « réels » liés aux ATMP (au sujet des Soins hospitaliers les chiffres correspondent un budget attribué pour les hôpitaux et non aux soins réels dispensés pour le cas de l'ATMP concerné) ;
- certaines dépenses liées aux ATMP mais qui reposeraient en partie sur le risque maladie pour quelle que cause que ce soit et qui ne seraient pas réintégrées sur le risque ATMP ne peuvent pas être pris en compte ;
- en élargissant la réflexion, certains coûts indirects, réels mais difficilement quantifiables, sont absents, alors qu'ils ont certainement un impact sur le budget ATMP ou Maladie, et sur les coûts pour les entreprises confrontées aux ATMP.

De façon systématique et obligatoire il est nécessaire de mentionner ces réserves lors de l'utilisation et/ou de la diffusion des chiffres.

# Quelques sources de données et études MSA

# Références MSA

## Site internet MSA :

<http://statistiques.msa.fr>

## Quelques publications sur la sinistralité :

Les statistiques des risques professionnels des salariés agricoles en 2015 – Etude

Les statistiques des risques professionnels des non-salariés et des chefs d'exploitation agricole en 2015 – Etude

Les accidents de travail graves non mortels des non-salariés agricoles entre 2004 et 2013 – Etude

Les accidents de travail graves non mortels des salariés agricoles entre 2002 et 2010 – Etude

Les décès des salariés agricoles suite à un accident de travail de 2013 à 2015 – Etude

Les décès des non-salariés agricoles suite à un accident de travail de 2013 à 2015 – Etude

## Inscription à la Newsletter :

Contact sur <http://statistiques.msa.fr/contact/>